

AMUNDI VIE

Rapport annuel Mai 2015

OPCVM d'AMUNDI

Société de gestion : AMUNDI

Sous déléguataire de gestion comptable en titre : CACEIS FUND ADMINISTRATION FRANCE

Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE

Commissaire aux comptes : PWC SELLAM

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	4
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	9
Informations spécifiques	20
Informations réglementaires	21
Certification du Commissaire aux comptes	23
Comptes annuels	26
Bilan Actif	27
Bilan Passif	28
Hors-Bilan	29
Comptes de Résultat	31
Annexes aux comptes annuels	32
Règles et méthodes comptables	33
Evolution de l'actif net	38
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	47
Inventaire	48
Annexe(s)	50
Caractéristiques de l'OPC (suite)	51

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI VIE

Classe P - Code ISIN : (C) FR0000973802

OPCVM de droit français géré par Amundi, société de Amundi Group

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Diversifié

En souscrivant à AMUNDI VIE - P, vous accédez à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés internationaux obligataires, monétaires, actions et devises.

L'objectif est, sur un horizon de placement de 3 ans, de réaliser une performance annualisée de 3,5 % après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion, à partir de son analyse macroéconomique et du suivi de la valorisation des classes d'actifs, met en place une gestion diversifiée flexible dans le but d'optimiser le couple rendement/risque du portefeuille dans un cadre de risque défini par un objectif de volatilité annuelle maximum de 5%.

L'allocation d'actifs est construite en fonction des anticipations de l'équipe sur les différents marchés et du niveau de risque présenté par chaque classe d'actifs. La gestion diversifiée et réactive permet de s'adapter aux mouvements de marchés en vue de rechercher une performance durable. Cette allocation est mise en œuvre à travers une sélection active d'OPC et/ou de titres en direct en utilisant tous les styles de produits d'obligations, d'actions, de produits monétaires et de devises. Les obligations seront sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. Ainsi, la gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres de toute notation.

Le fonds sera investi entre 70% et 100% de son actif en produits de taux dont au maximum 30% de l'actif en obligations haut-rendement. La sensibilité de la partie obligataire et monétaire sera comprise entre -2 et +8. L'exposition aux marchés actions et aux obligations haut-rendement, quelque soit la nature de l'émetteur (public ou privé) ou la zone géographique (développée ou émergente) est limitée à 30% de l'actif net. Le fonds peut intervenir sur toutes les zones géographiques et investir dans des supports représentant toutes les tailles de capitalisation. Le fonds est exposé au risque de change dans la limite de 50% de l'actif net.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

texte libre techniques spécifiques

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce fonds reflète les prises de positions de la gestion sur les marchés des actions, taux et changes dans le cadre de la marge de manœuvre préalablement définie.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Compte rendu d'activité

Juin 2014

Malgré des données économiques mitigées et la hausse du risque géopolitique, les marchés actions et crédit ont poursuivi leur progression en juin grâce au soutien réitéré des principales banques centrales. La révision à la baisse de la croissance américaine au 1er trimestre de +0.1% à -2.9% a surpris par son ampleur. En zone euro, les divergences entre pays restent fortes et l'amélioration lente. La BCE a annoncé en début de mois plusieurs mesures visant à lutter contre le risque de déflation et à relancer le crédit en zone euro. Mi-juin, la Fed a rassuré en indiquant que la hausse des taux directeurs n'interviendrait que bien après la fin des rachats d'actifs mensuels.

Hormis en zone euro, les marchés actions ont poursuivi leur hausse en juin, le MSCI World gagnant 1.4% sur le mois tiré par le Japon et les émergents. Les Etats-Unis progressent de 2%, la zone euro est en repli de 0,3%. Les taux en zone euro poursuivent leur baisse et le crédit continue à s'apprécier. Seuls les taux américains ont légèrement remonté sur le mois. Sur la poche obligataire, nous avons introduit une position d'aplatissement sur la courbe des taux américains de façon à protéger le portefeuille d'une déception sur la croissance économique aux Etats-Unis. Sur la poche actions, nous avons renforcé le poids des secteurs défensifs.

Juillet 2014

La croissance du PIB américain est ressortie largement au-dessus des attentes pour le deuxième trimestre, renforçant les craintes d'une normalisation plus rapide que prévu de la politique monétaire de la Réserve Fédérale. Les indices actions américains sont donc passés dans le rouge et leurs homologues européens ont accentué leur recul sur les toute dernières séances du mois. Le S&P 500 clôture sur un recul de 1,4%. Le MSCI Europe perd 1,8%, le MSCI Euro 3,3%. La confirmation du rebond du Nikkei (+3%) et des marchés émergents (+3% pour le MSCI Emerging Markets) n'a pas empêché le repli des indices globaux. Un certain nombre de facteurs a pesé sur la zone Euro qui termine le mois en bonne lanterne rouge. Des statistiques macro-économiques toujours décevantes, notamment en Allemagne. L'aggravation de la crise en Ukraine et les avatars de Banco Esperito Santo au Portugal n'ont rien arrangé. Les cycliques, les financières et les valeurs exposées au marché russe ont mené la baisse. Le Portugal ferme la marche avec une baisse de 12,1%. Cet environnement a profité au marché obligataire. Le 10 ans allemand s'est replié de 9 pdb supplémentaires à 1,16%, enfonçant ses plus bas précédents de 2012 et 2013. Même les « spreads » italiens et espagnols se sont de nouveau contractés. L'euro a en revanche perdu du terrain contre dollar.

Août 2014

Actions, obligations d'état, crédit ont tous vu leurs cours s'apprécier sur le mois d'août. La nette appréciation du dollar enregistrée sur la période a accentué le phénomène pour les investisseurs européens. Sur les actions, le MSCI World finit le mois sur une progression de 2,6% en dollar et de 4,2% en euros. La tendance baissière qui s'était emparée du marché américain sur les 8 derniers jours de juillet et des marchés européens depuis la mi-juin, s'est retournée à la fin de la première semaine du mois, lorsque des signes de détente sont apparus entre la Russie et la communauté internationale. Les propos très volontaristes tenus par Mario Draghi au terme des rencontres de Jackson Hole le 22 août ont renforcé les anticipations du lancement d'un soutien monétaire accru de la BCE et scellé le mouvement. Le dollar a logiquement accompagné la tendance en s'appréciant de plus de 1% contre yen et de près de 2% contre euro. C'est bien le marché obligataire qui a été la vedette du mois. Le contexte géopolitique, la recherche de rendement marginal et un soutien accru de la BCE ont poussé à une baisse des taux longs au-delà de ce que le marché pensait possible. Le taux à 10 ans allemand s'est replié de 27 pddb à 0,89%. Le taux à 10 ans américain a reculé de 21 bp à 2,34%.

Septembre 2014

En septembre, les banques centrales ont été une nouvelle fois au cœur de l'actualité. Face à une croissance atone et une inflation faible, la Banque Centrale Européenne a annoncé une nouvelle baisse de ses taux directeurs et un programme d'achat d'actifs privés. Elle a également réalisé sa première opération de refinancement des banques (TLTRO). Aux Etats-Unis, la croissance du deuxième trimestre a été révisée à la hausse à 4.6%. La Réserve Fédérale a adopté un ton un peu moins accommodant que précédemment, évoquant un rythme de hausse des taux plus rapide que prévu.

En cours de mois, le référendum sur l'indépendance de l'Ecosse a provoqué un peu de volatilité sur les marchés actions. Sur le mois, les marchés actions euro ont réalisé une performance de 1.8%, le marché américain a abandonné 1.5% et les émergents ont accusé un net repli (-7.6%). Les taux ont légèrement remonté au cours du mois, le 10 ans allemand passant de 0.89% à 0.95%. Le marché du crédit a continué sa progression mais de façon plus heurtée sur le haut-rendement.

Le dollar a fortement rebondi face à l'euro (+4%). Dans un contexte de pression déflationniste en zone euro, nous maintenons nos investissements sur les obligations et, en particulier, sur les emprunts d'état les plus solides. Nous gardons une exposition limitée aux marchés actions internationaux.

Octobre 2014

Le mois d'octobre a été agité sur les marchés actions. L'absence de nouvelles annonces de la part de la Banque Centrale Européenne puis la faiblesse de l'activité en Allemagne, la révision à la baisse de la croissance mondiale par le FMI et les risques déflationnistes en Europe ont pesé sur les marchés. En fin de mois, les résultats des stress tests bancaires en Europe et l'annonce d'achats d'actifs de grande ampleur par la Banque du Japon (BoJ) ont favorisé le rebond.

Sur le mois, l'Eurostoxx perd 3.5% annulant tous ses gains depuis le début de l'année. Les marchés américains et émergents ont progressé de 1.5%. Le marché japonais s'adapte plus de 4% grâce à l'annonce de la BoJ.

Dans ce contexte de regain d'aversion au risque, les taux ont renoué avec leurs points bas, le 10 ans allemand est ainsi passé de 0.95% à 0.86%. Le crédit à la fois sur l'Investment grade et le haut-rendement a fait preuve de résilience et a poursuivi sa hausse. L'euro a perdu 1% contre dollar.

Cet environnement plus chahuté nous a amené à alléger nos investissements sur les actions de la zone euro et sur les dettes émises par l'Italie et l'Espagne. Le risque du portefeuille reste principalement concentré sur nos positions sur la dette des entreprises qui devraient bénéficier des dernières mesures de soutien annoncées par la Banque Centrale Européenne.

Novembre 2014

La hausse des marchés initiée mi-octobre s'est poursuivie en novembre sur fond de chiffres positifs aux Etats-Unis et de banques centrales actives. Après la Banque du Japon, la banque centrale chinoise a procédé à une baisse surprise de ses taux directeurs. En zone euro, les chiffres d'inflation très bas, 0.3% en novembre après 0.4% en octobre, renforcés par la forte baisse des prix du pétrole ont accru la probabilité de nouvelles actions de la BCE. Aux Etats-Unis, la croissance du 3ème trimestre a été revue à la hausse de 3.5% à 3.9%. Dans ce contexte, les actions de la zone euro ont progressé de 4.5%, le S&P 500 de 2.6% et le nikkei de 6.4%. Seuls les marchés émergents sont en baisse sur le mois.

Les taux des pays cœur et périphériques de la zone euro ont continué à baisser. Les taux 10 ans allemand et français sont passés sous les seuils des 0.7% et 1.0%. Les marchés de crédit sont également en hausse sur le mois. L'euro a perdu 2% face au dollar.

Nous maintenons pour la fin de l'année une exposition limitée aux marchés actions de l'ordre de 12% avec une préférence marquée pour les actions japonaises. Sur la poche taux, nous restons investis sur les emprunts d'Etat, notamment sur les pays émergents, et sur la dette des entreprises privées, ces deux classes d'actifs bénéficiant du soutien des banques centrales.

Décembre 2014

Les indices actions ont connu un parcours heurté en décembre. L'absence de décisions concrètes de la BCE a pesé sur les marchés actions de la zone euro. L'accélération de la dégringolade du baril, des pétrolières et des statistiques macros décevantes en Chine n'ont rien arrangé. L'annonce du lancement, avec deux mois d'avance, de l'élection présidentielle en Grèce avec, en perspective, le déclenchement d'élections générales a fermé le ban. Des premiers signes de relâchement du marché du crédit en Chine et des signaux macro-économiques bien orientés aux Etats-Unis ont permis au MSCI World de finir le mois sur un repli limité (-0,8%). Dans les marchés développés, c'est le Dow Jones qui a le mieux tiré son épingle du jeu en terminant sur un gain symbolique (+0,1%). L'Europe et la zone Euro ferment logiquement la marche avec des baisses respectives de 2% et 2,6%. Le MSCI Emerging abandonne 2,5%. L'effondrement des cours des matières premières a coûté très cher aux pays producteurs. Le marché obligataire a également évolué en ordre dispersé. Sur les périphériques, les « spreads » ont continué de se contracter en Espagne et mais se sont écartés en Grèce. La volonté de l'OPEP de défendre ses parts de marché a précipité à la baisse le cours du baril du pétrole à un moment où la croissance marque le pas dans les pays émergents.

Janvier 2015

L'actualité a été particulièrement chargée au mois de janvier : la Banque Nationale de Suisse a mis fin à la parité fixe entre le franc suisse et l'euro, la BCE a annoncé son programme d'achats d'obligations et enfin les élections grecques ont porté au pouvoir le parti d'extrême gauche Syriza.

Les marchés actions euro ont salué l'annonce de la BCE en progressant de 6,69% sur le mois, surperformant le Japon (+1,28%) et les pays émergents (+0,60%). Le marché américain affiche un recul de 3.03% sur le mois, impacté par la baisse des valeurs pétrolières, exportatrices et financières.

Les annonces des prochains achats de la BCE ont été favorables aux marchés obligataires : les obligations d'Etat tout comme celles d'entreprises privées ont vu leurs taux baisser sur le mois. Le taux allemand à 10 ans a connu un nouveau point bas à 0,31%. L'euro a accéléré sa baisse face au dollar à 1,1289. Ce contexte de baisse des taux, du prix du pétrole et de l'euro nous amène à maintenir une vue constructive sur les actifs risqués. Compte-tenu de la progression des marchés, nous ne souhaitons cependant pas accroître le risque. Notre politique de gestion vise à accroître le rendement du portefeuille. Ainsi, sur les actions européennes, nous privilégions les secteurs qui offrent une croissance stable et régulière des dividendes.

Février 2015

Les marchés actions européens ont continué sur leur lancée du début d'année avec une performance de +7.1% pour le MSCI Europe pour le mois de février. Aux effets anticipés de la baisse de l'euro, du cours du baril et des taux s'est ajoutée la mise en œuvre début mars du nouveau programme d'achats d'actifs obligataires de la Banque Centrale Européenne. Les rendements sur les dettes périphériques se sont à nouveau contractés profitant de la signature d'un accord temporaire entre la Grèce et ses créanciers sur la prolongation de son plan de soutien. Côté actions, les cycliques et les exportatrices ont surperformé. Les valeurs exposées aux pays émergents ont parallèlement arrêté de souffrir. Aux Etats-Unis, le S&P500 a gagné 5,75% en dollars et 6,6% en euro. En dépit des propos toujours très accommodants tenus par Janet Yellen, des indicateurs de croissance globalement toujours bien orientés, l'amélioration continue du marché du travail et un chiffre d'inflation plus élevé que prévu en janvier ont fini de convaincre les investisseurs que la Fed allait effectivement procéder à son premier relèvement de taux cet été. Le 10 ans a repris 25 pdb en clôturant à un pdb du cap symbolique des 2%. Le dollar a grappillé 0,5% contre le panier des devises de ses principaux partenaires commerciaux.

Mars 2015

Le mois de mars a de nouveau été profitable pour l'investisseur européen. Avec 3% de gains, la Zone Euro a dégagé le meilleur score du mois. Elle est suivie de près par le Japon et ses 2,2%. L'Europe s'adjuge un peu plus d'1%. Seuls les Etats-Unis terminent dans le rouge parmi les grands marchés développés. Les marchés émergents finissent globalement à l'équilibre, l'Asie permettant de compenser les pertes en Amérique Latine et en Europe de l'Est où l'exposition aux cours des matières premières a pesé lourd. En Chine, la bulle a continué de gonfler, alimentée par l'ouverture de millions de comptes titres et la promesse par la banque centrale des soutenir une croissance montrant de nouveaux signes de faiblesse et de contrer les pressions déflationnistes, y compris par des moyens non conventionnels.

Aux Etats-Unis, la crainte des effets de la montée du dollar sur les résultats des entreprises et des statistiques macroéconomiques marquées par les effets des mauvaises conditions climatiques ont provoqué des prises de bénéfices. L'indice S&P500 des grandes valeurs américaines a perdu 1,6% mais affiche encore une progression de presque 1% depuis le début de l'année. Sur les marchés obligataires, les banques centrales ont, comme à l'accoutumée joué un rôle central. Le 10 ans allemand a touché de nouveaux points bas.

Avril 2015

En avril, les données macroéconomiques américaines sont restées décevantes. La croissance du PIB au 1er trimestre à + 0.2%, inférieure aux attentes (+1.0%), témoigne du ralentissement de l'économie américaine en début d'année. En zone euro, les données d'activité et de confiance ont été mieux orientées et les publications des résultats des entreprises pour le 1er trimestre ont montré les effets favorables de la baisse de l'euro. Pour autant, les marchés actions euro ont rendu près de 2% en avril, impactés par les négociations sur la Grèce et le rebond de l'euro. Les Etats-Unis, le Japon et les marchés émergents ont maintenu des performances positives en devises locales.

Du côté obligataire, les taux euro et américain ont subi des prises de bénéfices marquées.

Le taux 10 ans allemand est ainsi remonté de 0.18% à 0.37% après avoir touché un plus bas en cours de mois à 0.05%. L'euro rebondit face au dollar (+4.6%). CA Master Patrimoine est devenu Amundi Vie mi-avril.

A cette occasion, le fonds a adopté une stratégie d'investissement limitant l'exposition au marché actions et aux obligations à haut rendement à 30% maximum.

L'exposition actions du fonds a donc été baissée de 23% à 14% en cours de mois.

Mai 2015

En mai, les statistiques en zone euro ont été moins favorables laissant attendre un 2ème trimestre un peu moins bon que le 1er. Aux Etats-Unis, la croissance du 1er trimestre a été revue à la baisse à -0.7%. Sur les marchés, la tendance d'avril – hausse des taux, baisse des marchés actions, rebond de l'euro- s'est poursuivie début mai.

Puis la déclaration d'un membre du directoire de la BCE annonçant que les achats d'actifs seraient plus importants avant l'été a permis aux marchés obligataires de se stabiliser. Les taux à 10 ans allemands sont passés de 0.37% à 0.49% au cours du mois après avoir touché un plus haut à 0.77%. Les négociations sur la Grèce ont pesé sur les taux périphériques de la zone euro.

Les marges de crédit sont restées relativement stables.

Du côté des marchés actions, la zone euro termine le mois à l'équilibre, le marché américain progresse de 1.3%, le Japon de plus de 5% et les marchés émergents reculent de 4%. Le dollar a repris 2% contre euro à 1.0987. La performance négative du fonds sur le mois s'explique par les positions obligataires qui ont souffert suite à la hausse des taux.

Sur la période sous revue la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI VIE s'établit à :

- Part P-C en devise EUR: 8,02%,
- Part O-C en devise EUR: 0.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : **Néant.**
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **103 642 956,19.**
 - OPTIONS : 177 855,27
 - FUTURE : 77 848 210,16
 - CHANGE A TERME : 25 616 890,76

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)
NOMURA INTL LONDRES CITIBANK N.A. - LONDRES	

(*) Sauf les dérivés listés

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace Titres financiers Espèces Total	
Instruments financiers dérivés Titres financiers Espèces Total	

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
Revenus (**)	
Total des revenus	
Frais opérationnels directs Frais opérationnels indirects	
Total des frais	

(**) Revenus perçus sur prêts et prises en pension

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 11 février 2015

Modification : V - REGLES D'INVESTISSEMENT Niveau de levier brut réel : 139,45%

Le 11 février 2015

Modification : En complément du risque global, un autre indicateur est calculé : La somme réelle des engagements nets est de : 132,72%

Le 11 février 2015

Modification : VII - REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS. Date de mise à jour du prospectus : 11 février 2015

Le 11 février 2015

Modification : V - REGLES D'INVESTISSEMENT EFFET_LEVIER_BRUT 139,45

Le 11 février 2015

Modification : En complément du risque global, un autre indicateur est calculé : EFFET_LEVIER_NET 132,72

Le 15 avril 2015

Modification : OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE

Le 15 avril 2015

Modification : I - CARACTERISTIQUES GENERALES AMUNDI VIE

Le 15 avril 2015

Suppression : I - CARACTERISTIQUES GENERALES Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français

Le 15 avril 2015 Ajout I - CARACTERISTIQUES GENERALES Forme Juridique de l'OPCVM et Etat membre :

Le 15 avril 2015

Modification : I - CARACTERISTIQUES GENERALES OPCVM créé le 27 avril 2001, agréé le 24 avril 2001, pour une durée de vie de 99 ans

Le 15 avril 2015

Modification : Synthèse de l'offre de gestion : Amundi 90, Boulevard Pasteur - 75015 Paris

Le 15 avril 2015

Modification : Synthèse de l'offre de gestion : Indication du lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier état périodique : Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Le 15 avril 2015

Ajout : Société de gestion : Amundi, Société Anonyme Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036 Siège social : 90, Boulevard Pasteur - 75015 Paris

Le 15 avril 2015

Modification : Dépositaire et Gestionnaire du passif : Dépositaire et Gestionnaire du passif :

Le 15 avril 2015

Modification : Commissaire aux comptes : La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

Le 15 avril 2015

Modification : Commissaire aux comptes : Réseaux partenaires du Groupe Amundi

Le 15 avril 2015

Modification : Gestionnaire comptable par délégation : CACEIS Fund Administration, Société Anonyme
Siège social : 1-3, Place Valhubert - 75013 Paris CACEIS Fund Administration est l'entité du groupe Crédit Agricole spécialisée sur les fonctions de gestion administrative et comptable des OPCVM pour une clientèle interne et externe au groupe. A ce titre, CACEIS Fund Administration a été désignée par Amundi, en qualité de gestionnaire comptable par délégation pour la valorisation et l'administration comptable de l'OPCVM.

Le 15 avril 2015

Modification : Inscription à un registre ou précision des modalités de tenue du passif : Dans le cadre de la gestion du passif du fonds, les fonctions de centralisation des ordres de souscription et de rachat, ainsi que de tenue de compte émetteur des parts sont effectuées par le dépositaire en relation avec la société Euroclear France, auprès de laquelle le fonds est admis.

Le 15 avril 2015

Ajout : Décimalisation : Date de clôture du premier exercice comptable : dernier jour de bourse du mois de mai 2002

Le 15 avril 2015

Ajout : Décimalisation : Date de clôture de l'exercice comptable : dernier jour de bourse du mois de mai

Le 15 avril 2015

Modification : Régime fiscal : L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par l'OPCVM, le cas échéant, ou lorsqu'ils cèderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par l'OPCVM à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le 15 avril 2015

Ajout : Code ISIN : Code ISIN :

Le 15 avril 2015

Ajout : Code ISIN : Détention d'OPC : L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement.

Le 15 avril 2015

Modification : Code ISIN : L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 3 ans, à réaliser une performance annualisée de 3,5% après prise en compte des frais courants.

Le 15 avril 2015

Ajout : Objectif de gestion : Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce FCP.

Le 15 avril 2015

Ajout : Indicateur de référence : Informations relatives aux garanties financières de l'OPCVM : Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPCVM peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres et des espèces. Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. Les titres reçus en garantie ne peuvent être vendus, réinvestis ou remis en garantie. Ces titres doivent être liquides, cessibles à tout moment et diversifiés, ils doivent être émis par des émetteurs de haute qualité qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe. Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de

crises réalisées. Ces éléments sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com.

Le 15 avril 2015

Modification : Indicateur de référence : Nature des opérations utilisées : prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier ; prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier ; autre nature. Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : gestion de la trésorerie optimisation des revenus de l'OPC contribution éventuelle à la surexposition de l'OPC. Niveau d'utilisation envisagé et autorisé : utilisation pour la gestion de la trésorerie du portefeuille limitée à 100% de l'actif net. L'engagement issu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres est limité à 100% de l'actif net. La somme des engagements issus des dérivés, des titres intégrant des dérivés et des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres est limitée à 100% de l'actif net. La somme de l'exposition à des risques résultant des engagements et des positions en OPC ne pourra excéder 200% de l'actif net.

Le 15 avril 2015

Modification : 7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres L'OPCVM peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements/désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat), dans la limite de 10% de l'actif net.

Le 15 avril 2015

Modification : 6. Emprunts d'espèces L'OPCVM peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion de l'OPCVM en lui permettant de gérer la trésorerie.

Le 15 avril 2015

Modification : 5. Dépôts. Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : action, change, taux, volatilité. Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : couverture, exposition, arbitrage, autre nature. Nature des instruments utilisés : les warrants de change les EMTM. Les obligations convertibles. Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : les warrants de change sont utilisés pour ajuster l'allocation devises du portefeuille (gestion du risque de change) en exposant le portefeuille à une devise. Les EMTN sont utilisés pour ajuster l'exposition globale du portefeuille aux marchés d'actions. Les obligations convertibles sont utilisées pour ajuster l'exposition globale du portefeuille aux marchés d'actions et obligataires. L'engagement issu des titres intégrant des dérivés est limité à 100% de l'actif net. La somme des engagements issus des dérivés et de titres intégrant des dérivés est limitée à 100% de l'actif net.

Le 15 avril 2015

Modification : 4. Description des titres intégrant des dérivés L'engagement issu des instruments dérivés est limité à 100% de l'actif net.

Le 15 avril 2015

Modification : 4. Description des titres intégrant des dérivés Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion : - couverture ou exposition au risque actions, - couverture ou exposition au risque de taux, - couverture ou exposition au risque de crédit, - couverture ou exposition au risque de change, - reconstitution d'une exposition synthétique à des paniers d'actions ou d'indices. L'OPC pourra conclure des dérivés de crédit (Itraxx, CDX) pour s'exposer au marché du crédit en substitut à des investissements directs en obligations d'émetteurs privés. L'exposition aux obligations haut-rendement issue de ces instruments sera intégrée dans la limite des 30% sur la classe d'actifs mentionnée précédemment.

Le 15 avril 2015

Modification : 4. Description des titres intégrant des dérivés Nature des instruments utilisés : futures : sur indices boursiers, sur devises, sur taux options : sur indices boursiers, de change, de taux swaps : de devises, sur indices boursiers, de taux change à terme : achat de devises à terme, vente de devises à terme dérivés de crédit : Credit Default Swap

Le 15 avril 2015

Modification : 4. Description des titres intégrant des dérivés Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : couverture exposition arbitrage : exclusivement sur courbe des taux d'Etat (Accessoire)

Le 15 avril 2015

Modification : 4. Description des titres intégrant des dérivés Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : action taux change crédit : indices de CDS (Itraxx, CDX) volatilité

Le 15 avril 2015

Modification : 4. Description des titres intégrant des dérivés Nature des marchés d'intervention : réglementés organisés de gré à gré

Le 15 avril 2015

Modification : 4. Description des titres intégrant des dérivés Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré : La sélection des contreparties est effectuée selon la procédure en vigueur au sein d'Amundi Group et repose sur le principe de sélectivité des meilleures contreparties de marché. Ceci se traduit notamment par : une double validation des contreparties par le responsable d'Amundi Intermédiation et par le Comité Crédit d'Amundi après analyse de leurs profils financiers et opérationnels (nature d'activités, gouvernance, réputation, etc.) par une équipe d'analystes crédit indépendante des équipes de gestion. un nombre limité d'institutions financières avec lesquelles l'OPCVM négocie.

Le 15 avril 2015

Ajout : 4. Description des titres intégrant des dérivés Il s'agit néanmoins d'une composante non essentielle d'un processus basé sur l'analyse fondamentale.

Le 15 avril 2015

Ajout : 4. Description des titres intégrant des dérivés L'utilisation des instruments financiers à terme, conditionnels ou non, fait partie intégrante du processus d'investissement en raison de leurs avantages en matière de liquidité et/ou de leur rapport coût-efficacité. Ils permettent d'intervenir rapidement en substitution de titres vifs notamment à l'occasion des mouvements de flux liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations importantes des marchés.

Le 15 avril 2015

Ajout : 3. Description des dérivés utilisés (1) jusqu'à 100% en cumul de l'actif net (maximum réglementaire) (2) jusqu'à 30% en cumul de l'actif net (maximum réglementaire)

Le 15 avril 2015

Modification : 3. Description des dérivés utilisés Ces OPC et fonds d'investissement peuvent investir jusqu'à 10% de leur actif en OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement. Ils peuvent être gérés par la société de gestion ou une société liée. Le profil de risque de ces OPC est compatible avec celui de l'OPCVM.

Le 15 avril 2015

Ajout : 3. Description des dérivés utilisés OPCVM français ou étrangers(1). FIA français ou européens ou fonds d'investissement respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier(2)

Le 15 avril 2015 Suppression 3. Description des dérivés utilisés Le Fonds peut détenir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement suivants :

Le 15 avril 2015

Modification : 3. Description des dérivés utilisés Taux : Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous. La part des produits de taux pourra

représenter au minimum 70% de l'actif total du fonds. La sensibilité globale aux marchés de taux peut évoluer dans une fourchette comprise entre -2 et 8. Pour atteindre l'objectif de gestion, le fonds peut investir en direct ou au travers d'OPC de droit français investis eux-mêmes : - en obligations d'Etats de la zone euro ainsi qu'en obligations d'Etats ou privées à échéance courte à taux fixe et à taux variable, émises ou converties en euro et en titres des marchés monétaires - en obligations crédit libellées en toutes devises pouvant bénéficier d'une notation « Investment Grade » correspondant à une notation allant de AAA à BBB- dans les échelles de notation de Standard and Poor's, de Fitch et/ou de Aaa à Baa3 dans celle de Moody's - en obligations d'Etat OCDE libellées en toutes devises - en obligations des pays émergents pouvant bénéficier d'une notation « Investment Grade » et libellées en devises OCDE dans la limite de 30% de l'actif net - en obligations haut rendement, quelque soit la nature (public ou privé) ou la zone géographique de l'émetteur (incluant les pays émergents), c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D dans les échelles de notation de Standard and Poor's, de Fitch et/ou de Ba1 à C dans celle de Moody's (dans la limite de 30% de l'actif net). A cet effet, le fonds peut être investi en titres à caractère spéculatif dont la notation basse peut présenter des facteurs de risques. - en obligations indexées sur l'inflation. Actions : L'exposition à la classe d'actifs actions pourra varier dans une fourchette de 0 à 30% de l'actif net sans limite de zones géographiques, de secteurs, de styles de gestion ou de capitalisation. Elle pourra se faire au travers d'OPC ou de titres vifs. Devises : Toutes les devises des titres autorisés en portefeuille. La gestion du risque de change se fera dans la limite d'un engagement total devises hors euro de 50% de l'actif net.

Le 15 avril 2015

Modification : 2. Description des actifs utilisés (hors dérivés) La stratégie d'investissement consiste à investir sur les marchés actions et obligataires libellés en Euro ou en devises, pour obtenir une valorisation à moyen terme de la valeur du portefeuille. La performance provient pour l'essentiel d'une exposition structurelle aux marchés obligataires et actions. Le gérant module au cours du temps le niveau d'investissement, en cherchant, en particulier, à atténuer l'effet des baisses de marché sur la performance du portefeuille. La gestion sera effectuée à partir d'une sélection d'OPC et de titres vifs. Le portefeuille est majoritairement investi sur la classe d'actifs « Taux ». Il respecte à tout moment une limite d'exposition maximale cumulée de 30% aux marchés actions et aux obligations haut-rendement, quelque soit la nature de l'émetteur (public ou privé) ou la zone géographique (développée ou émergente). Il est également géré dans un cadre de risque défini par un objectif de volatilité prévisionnelle maximum de la valeur liquidative de 5% dans des conditions normales de marché. La stratégie d'investissement mise en œuvre se décompose de la façon décrite dans les paragraphes suivants. Allocation d'actif générale. L'allocation d'actif consiste à définir et à faire évoluer le poids d'actions et d'obligations dans le portefeuille, ainsi que leur répartition par pays, par devise, par secteur économique. Les décisions d'investissement reposent sur les critères suivants : - Scénario macro-économique - Scénario micro-économique (prévision des marges bénéficiaires et de la qualité de bilan des entreprises). - Analyse de la valorisation des titres (estimation de la performance potentielle future) - Analyse du niveau de risque - Analyse des flux de capitaux sur le marché L'allocation générale est complétée par une allocation détaillée conduite au sein des obligations et des actions. Allocation obligataire : - Allocation obligataire : Gestion du risque de taux Une partie de la performance du portefeuille provient de l'investissement en obligations à taux fixe, supportant un risque de taux d'intérêt mesuré par la sensibilité aux taux d'intérêt. La stratégie de gestion consiste à optimiser l'exposition au risque de taux d'intérêt en faisant évoluer son niveau global, ainsi que sa répartition par devise et par maturité. La sensibilité aux taux d'intérêt totale du portefeuille peut varier entre -2 et 8. Le portefeuille peut avoir une sensibilité aux taux d'intérêt négative lorsque l'équipe de gestion anticipe une hausse des taux d'intérêt (et donc une baisse du cours des obligations à taux fixe) générale ou sur certains marchés. La sensibilité aux taux d'intérêts négative est obtenue par la vente de contrats à terme sur taux d'intérêts ou sur obligations. - Allocation obligataire : Gestion du risque de crédit des obligations d'entreprises Une partie de la performance du portefeuille provient de l'investissement sur des obligations d'entreprises offrant un supplément de rendement par rapport aux obligations d'Etat les plus sûres. La stratégie d'investissement s'articule autour de la définition de la répartition par qualité de crédit, par secteur économique, par maturité, par nationalité, par émetteur. - Allocation obligataire : Gestion du risque de crédit des obligations d'Etat Une partie de la performance provient de l'investissement sur des obligations d'Etats, offrant un supplément de rendement, du fait d'une qualité de crédit inférieure à celle des meilleures dettes souveraines. La stratégie d'investissement repose principalement sur la sélection des émetteurs et de la maturité des titres. - Allocation obligataire : Investissement en obligations convertibles Ces investissements visent à bénéficier du rendement offert par ces titres, et de la possibilité qu'ils peuvent offrir de voir en outre leur cours s'apprécier en cas de hausse des marchés actions. Allocation actions : Une partie de la performance du portefeuille

provient de l'investissement sur le marché des actions, dans le but de bénéficier de la tendance du prix de ces actifs à s'apprécier sur le long terme lorsque les entreprises sont bénéficiaires. La stratégie d'investissement consiste à faire évoluer le niveau d'investissement du portefeuille sur les actions ainsi que sa répartition par zone géographique, par pays, par secteur économique et par taille de capitalisation. Expositions aux devises autres que l'Euro : Dans le but d'élargir l'éventail des possibilités lors de la recherche des meilleures opportunités de placement en actions et obligations mentionnés ci-dessus, les investissements peuvent être réalisés dans des titres libellés dans toutes devises hors euro. Les investissements dans des titres libellés en devises autres que l'euro peuvent être ou non couverts. L'exposition directe et indirecte (via OPC) au risque de change est limitée à 50% maximum.

Le 15 avril 2015

Ajout : 1. Stratégies utilisées Stratégie d'investissement :

Le 15 avril 2015

Modification : 1. Stratégies utilisées Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés. Les principaux risques liés à la classification sont : Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué. Risque de taux : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible. Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative. Risque actions : il s'agit du risque de dépréciation des actions ou des indices auxquels le portefeuille est exposé. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé baissent la valeur liquidative du fonds pourra baisser. Risque de change : il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En fonction du sens des opérations de l'OPC, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) d'une devise par rapport à l'euro, pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative. Les principaux risques spécifiques liés à la gestion sont : Risque discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection d'OPC. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ou les OPC les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative. Risque lié aux titres émis dans les pays émergents : les titres des pays émergents offrent une liquidité plus restreinte que les grandes capitalisations des pays développés ; ainsi certains titres de ces pays peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut entraîner des dérogations au fonctionnement normal du fonds conformément au règlement de celui-ci. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement. Risque lié à la capitalisation des sociétés : sur les marchés des sociétés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser rapidement et fortement. Risque lié à l'investissement sur les titres spéculatifs (haut rendement) : Cet OPC doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important. Risque lié à la sur-exposition : l'OPC peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une sur-exposition et ainsi porter l'exposition de l'OPC au delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations de l'OPC, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont : Risque de contrepartie : l'OPC peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPC à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPC. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPC conformément à la réglementation en vigueur.

Le 15 avril 2015

Modification : Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Part P : Tous souscripteurs et plus particulièrement les investisseurs recherchant une exposition aux risques actions, obligations, monétaires et devises. Part O : Part réservée aux OPC nourriciers gérés par le groupe Amundi et aux sociétés de Amundi Group.

Le 15 avril 2015

Modification : Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans cet OPCVM dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Le 15 avril 2015

Ajout : Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts certifient en souscrivant ou en acquérant les parts de ce FCP, qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ». Tout porteur de parts doit informer immédiatement la société de gestion du FCP s'il devient une « U.S. Person ».

Le 15 avril 2015

Modification : Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12h25 . Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.

Le 15 avril 2015

Ajout : Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative : Les parts de ce FCP ne peuvent être offertes ou vendues directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique (y compris sur ses territoires et possessions), au bénéfice d'une « U.S. Person », telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » adoptée par la Securities and Exchange Commission (« SEC »).(*)

Le 15 avril 2015

Modification : Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative : La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet : www.amundi.com.

Le 15 avril 2015

Ajout : Décimalisation : Décimalisation :

Le 15 avril 2015

Modification : Commissions de souscription et de rachat : Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Le 15 avril 2015

Ajout : Commissions de souscription et de rachat : Le remploi du coupon s'effectue en franchise de commission de souscription.

Le 15 avril 2015

Modification : Frais de fonctionnement et de gestion : Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter : des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ; des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ; des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Le 15 avril 2015

Modification : Frais de fonctionnement et de gestion : Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Le 15 avril 2015

Modification : Frais de fonctionnement et de gestion : Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Le 15 avril 2015

Ajout : Commission de surperformance : - Commission de surperformance :

Le 15 avril 2015

Ajout : Commission de surperformance : La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé (net de frais de gestion fixes) du portefeuille et « l'actif de référence ». Cet actif de référence représente l'actif du portefeuille, mouvementé des montants de souscriptions/rachats à chaque valorisation et valorisé avec un taux de 3.50% par an. La performance du fonds commun de placement est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative. Cette comparaison est effectuée sur une période d'observation qui peut durer 1, 2 ou 3 ans. Le point de départ de la première période d'observation correspond à la date d'instauration de la commission de surperformance sur le fonds soit le 15 avril 2015. La première période d'observation sera exceptionnellement supérieure à 1 an, 2 ans ou 3 ans car elle débutera le 15 avril 2015 et se terminera le dernier jour du mois de bourse du mois de mai de chaque année. A l'issue de chaque année. Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la provision est perçue par la société de gestion (cette provision représentera 20% de la différence entre ces deux actifs) et une nouvelle période d'observation débute. Le niveau de l'actif de référence retenu pour la nouvelle période d'observation est alors réajusté au niveau de l'actif valorisé du fonds commun de placement. Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, aucune provision n'est constatée et la période d'observation se poursuit une année, en conservant le niveau initial d'actif de référence. A l'issue de la 3ème année, le niveau de l'actif de référence est automatiquement réajusté au niveau de l'actif valorisé du fonds (après prélèvement d'une provision le cas échéant), et une nouvelle période d'observation de 1 à 3 ans démarre. Dans le cas où l'actif valorisé du fonds commun de placement est inférieur à celui de l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est prélevée immédiatement par la société de gestion.

Le 15 avril 2015

Suppression : Opérations de prêts de titres et de mises en pension : Opérations de prêts de titres et de mises en pension :

Le 15 avril 2015

Modification : Opérations de prêts de titres et de mises en pension : Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations. La réalisation de ces opérations par Amundi Intermédiation, une société appartenant au même groupe que la société de gestion, génère un potentiel risque de conflit d'intérêts.

Le 15 avril 2015

Modification : IV - INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL La société de gestion met à la disposition de l'investisseur, sur son site Internet www.amundi.com et dans le rapport annuel de l'OPCVM (à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012), des informations sur les modalités de prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement de l'OPCVM.

Le 15 avril 2015

Modification : IV - INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL Respect par l'OPCVM de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :

Le 15 avril 2015

Ajout : IV - INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL Les avis financiers pourront être publiés par voie de presse et/ou sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com à la rubrique Actualités-et-documentation/Avis-Financiers.

Le 15 avril 2015

Modification : IV - INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL Les porteurs sont informés des changements affectant l'OPCVM selon les modalités définies par l'Autorité des Marchés Financiers: information particulière ou tout autre moyen (avis financier, document périodique...).

Le 15 avril 2015

Modification : IV - INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet : www.amundi.com

Le 15 avril 2015

Modification : IV - INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL Le prospectus, les derniers rapports annuels et documents périodiques sont disponibles auprès de la société de gestion : Amundi 90, Boulevard Pasteur - 75015 Paris

Le 15 avril 2015

Modification : Diffusion des informations concernant l'OPCVM : Diffusion des informations concernant l'OPCVM :

Le 15 avril 2015

Modification : V - REGLES D'INVESTISSEMENT. L'OPCVM respecte les règles d'investissement édictées par le Code Monétaire et Financier et applicable à sa catégorie.

Le 15 avril 2015

Ajout : V - REGLES D'INVESTISSEMENT. L'Engagement

Le 15 avril 2015

Modification : VI – RISQUE GLOBAL Principe. Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect des principes : de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices. La méthode de base retenue, pour l'enregistrement des éléments d'actifs en comptabilité, est la méthode des coûts historiques, sauf en ce qui concerne l'évaluation du portefeuille. Règles d'évaluation des actifs. Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous : Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger, sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées au dernier cours de bourse. Les différences entre les cours de Bourse utilisés lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières constituant le portefeuille, sont enregistrées dans un compte "Différences d'estimation". Toutefois : Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles. Les Titres de Créances Négociables et assimilés sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur : TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) TCN swapés : valorisés selon la courbe OIS (Overnight Indexed Swaps) les TCN d'une durée de vie supérieure à trois mois (OPC monétaires) : valorisés selon la courbe OIS (Overnight Indexed Swaps) TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues. Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire. Les bons du Trésor sont valorisés au taux du marché, communiqué quotidiennement par les Spécialistes en Valeurs du Trésor. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de gestion à leur valeur probable de négociation. Ils sont évalués en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes. Les parts ou actions de fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou, le cas échéant, sur la base d'estimations disponibles sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion. Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPCVM sur la base des taux de change au jour de l'évaluation. Les valeurs mobilières qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évaluées en conformité avec la réglementation en vigueur, les modalités d'application étant arrêtées par la Société de gestion. Les titres reçus en pension sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique "Créances représentatives des titres reçus en pensions" pour leurs montants prévus dans les contrats, majorés des intérêts à recevoir. Les titres donnés en pension inscrits en portefeuille acheteur sont valorisés au cours de Bourse. Les intérêts à recevoir et à payer pour les opérations de pension, sont calculés au prorata temporis. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur, à la valeur fixée au contrat, majorée des intérêts à payer. Au dénouement, les intérêts encaissés et décaissés sont comptabilisés en revenus de créances. Les titres prêtés sont valorisés au prix du marché. L'indemnité encaissée y afférent est enregistrée en revenus de créances. Les intérêts courus sont inclus dans la valeur boursière des titres prêtés. Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées à la valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats sur marchés à terme sont valorisés au cours de compensation. Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats d'échanges de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature. Méthode de comptabilisation Les entrées et cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. L'option retenue pour la comptabilisation du revenu est celle du revenu encaissé. Les revenus sont constitués par : les revenus des valeurs mobilières, les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères, la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements. De ces revenus sont déduits : les frais de gestion, les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements. Engagements hors bilan. Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché,

en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante. Compte de régularisation des revenus. Les comptes de régularisation des revenus ont pour effet de respecter l'égalité des porteurs par rapport aux revenus acquis, quelle que soit la date de souscription ou de rachat.

Le 15 avril 2015

Modification : VII - REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS Date de mise à jour du prospectus :15 avril 2015

Le 15 avril 2015

Ajout : Commissions de souscription et de rachat : Commission maximale de rachat acquise par l'OPCVM 0

Le 15 avril 2015

Ajout : Commissions de souscription et de rachat : Commission maximale de souscription acquise par l'OPCVM 0

Le 15 avril 2015

Ajout : Commissions de souscription et de rachat : Commission de souscription non acquise max 5

Le 15 avril 2015

Ajout : Frais de fonctionnement et de gestion : Frais de fonctionnement et de gestion (FIM) (%) 1

Le 15 avril 2015

Modification : I - CARACTERISTIQUES GENERALES Nom (compartiment) AMUNDI VIE

Le 23 avril 2015

Modification : Décimalisation : Mois d arrêté d exercice Mai

Informations spécifiques

OPC jusqu'à 100%

- La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il peut investir jusqu'à 100% de son actif en titres d'autres OPC et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion des OPC pouvant être détenus.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, ces OPC ont présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la note détaillée et repris dans le paragraphe "Frais de gestion" ci-avant.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Dans l'ensemble de sa gestion active*, Amundi applique des règles strictes d'intégration des critères extra-financiers (ESG) qui constituent le socle de sa responsabilité. C'est ainsi qu'elle :

- Exclut tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo,
- Exclut les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial.

Les émetteurs de ces 2 catégories sont notés G sur l'échelle d'Amundi (échelle de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : www.amundi.com.

* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 mai 2015**

AMUNDI VIE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les organes de direction de la société de gestion du fonds, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 29 mai 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI VIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité de la société de gestion du fonds. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de réglementation comptable exposé dans les règles et méthodes comptables de l'annexe.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1. *Instruments financiers auxquels des dérivés de crédit sont associés (instruments financiers issus de la titrisation, ABS, RMBS) :*

Les obligations CONFLUENT SR E3R 23/07/16 représentant 0,16 % de l'actif net du fonds sont valorisées selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont évalués, en l'absence d'un marché liquide, à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

PwC Sellam, 2, rue Vatimesnil CS 60003 92532 Levallois Perret Cedex.
T: +33 (0) 1 45 62 00 82, F: +33 (0) 1 42 89 45 28, opcvu@cabinetsellam.com



AMUNDI VIE

Cette valorisation est établie à partir d'un prix contribué par l'émetteur à 56,12 %, auquel une décote d'illiquidité est appliquée par la société de gestion. Cette décote d'illiquidité conduit à un prix de valorisation de 42,04 %. L'écart entre le prix contribué et le prix de valorisation déterminé par la société de gestion représente 0,05 % de l'actif net du fonds au 29/05/2015. En conséquence, les valeurs retenues, évaluées comme indiquées ci-dessus, peuvent s'écarter sensiblement des prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en oeuvre par la société de gestion.

2. *Autres instruments financiers du portefeuille :*

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations complémentaires nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis en date de signature électronique.

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PwC Sellam

Philippe Chevalier

Comptes annuels

Bilan Actif en EUR

Bilan Actif au 29/05/2015

Portefeuille : 050230 AMUNDI VIE

	29/05/2015	30/05/2014
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	138 315 340,53	20 019 286,48
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	45 780 180,02	404 121,58
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	45 780 180,02	404 121,58
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	92 162 510,40	19 538 474,21
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	92 162 510,40	19 538 474,21
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	372 650,11	76 690,69
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	372 650,11	76 690,69
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	55 363 834,18	287 973,03
Opérations de change à terme de devises	25 616 890,76	
Autres	29 746 943,42	287 973,03
COMPTES FINANCIERS	27 917 183,46	37 002,09
Liquidités	27 917 183,46	37 002,09
TOTAL DE L'ACTIF	221 596 358,17	20 344 261,60

Bilan Passif en EUR

Bilan Passif au 29/05/2015

Portefeuille : 050230 AMUNDI VIE

	29/05/2015	30/05/2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital	173 116 413,12	18 918 369,38
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	11 291 846,07	1 286 680,10
Résultat de l'exercice (a, b)	-969 589,30	-131 879,40
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	183 438 669,89	20 073 170,08
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	372 581,02	76 690,70
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	372 581,02	76 690,70
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	372 581,02	76 690,70
Autres opérations		
DETTES	35 855 711,07	23 986,89
Opérations de change à terme de devises	25 486 491,06	
Autres	10 369 220,01	23 986,89
COMPTES FINANCIERS	1 929 396,19	170 413,93
Concours bancaires courants	1 929 396,19	170 413,93
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	221 596 358,17	20 344 261,60

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan en EUR

Hors-bilan au 29/05/2015

Portefeuille : 050230 AMUNDI VIE

	29/05/2015	30/05/2014
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CBO US UST 2A 0915	35 331 445,68	
CME S&P500 MINI 0614		422 446,96
EUR DJE 600 TE 0614		427 800,00
EUR DJE 600 AUT 0614		419 680,00
EUR DJE 600 BAN 0614		414 510,00
EUR EUREX OAT F 0614		420 510,00
EUR EUX ST.E.M2 0614		311 525,00
EUREX EUROBND 0615	9 325 800,00	
TSE TSE TOPIX I 0614		173 081,72
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CBO CBOT USUL 3 0915	4 385 859,90	
CME S&P 500 0615	16 808 044,88	
EUR DJE 600 FOO 0614		394 500,00
EUR DJE 600 OIL 0614		414 230,00
EUR DJE 600 TEL 0614		420 560,00
EUR EUREX EUROS 0614		162 000,00
EUR EUREX EUROS 0615	2 065 960,00	
EUR EUX STX LG2 0614		302 600,00
EUR SOFFEX SMI 0615	1 255 093,06	
EUREX EUROBD 0614		440 430,00
LIFF FTSE 100 0615	3 295 657,62	
MSE S&P TSE 60 0615	1 149 011,73	
NYS NYL MSCI EM 0614		412 978,64
OSE OS NIKKEI 2 0615	4 231 337,29	
Options		
EUREX EURO BUND 06/2015 PUT 150.	177 855,27	

Hors-Bilan en EUR

Hors-bilan au 29/05/2015

Portefeuille : 050230 AMUNDI VIE

	29/05/2015	30/05/2014
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat en EUR

Compte de résultat au 29/05/2015

Portefeuille : 050230 AMUNDI VIE

	29/05/2015	30/05/2014
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,54	2,30
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	42 570,82	88 222,97
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		10 243,61
TOTAL (1)	42 571,36	98 468,88
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	2 224,29	1 761,29
Autres charges financières		
TOTAL (2)	2 224,29	1 761,29
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	40 347,07	96 707,59
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	262 715,85	244 546,75
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-222 368,78	-147 839,16
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-747 220,52	15 959,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)	-969 589,30	-131 879,40

Annexes aux comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié. Ce règlement intègre la nouvelle classification AIFM des OPC, mais ne modifie pas les principes comptables applicables ni les méthodes d'évaluation des actifs et passifs.

Comme indiqué dans la note de présentation de l'ANC, la terminologie et la répartition de la rubrique OPC à l'actif du bilan ont été modifiées comme suit et peuvent être détaillées de la manière suivante :

- La sous-rubrique « OPCVM et Fonds d'investissement à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays » correspond à l'ancienne sous-rubrique « OPCVM européens coordonnés et OPCVM français à vocation générale ».
- La sous-rubrique « Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne » correspond à l'ancienne sous-rubrique « OPCVM réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT ».
- La sous-rubrique « Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés » correspond à l'ancienne sous-rubrique « Fonds d'investissement et FCC cotés ».
- La sous-rubrique « Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés » correspond à l'ancienne sous-rubrique « Fonds d'investissement et FCC non cotés ».
- La sous-rubrique « Autres organismes non européens » a été introduite par le Règlement n° 2014-01.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Evénement significatif intervenu au cours de l'exercice :

CA MASTER PATRIMOINE a changé de dénomination sociale le 15/04/2015 et devient AMUNDI VIE.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Conformément au plan comptable des OPCVM, les cours des instruments financiers issus de la titrisation, en l'absence d'un marché liquide, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Ainsi, l'obligation CONFLUENT SR E3R 23/07/16 représentant 0,16% de l'actif net du fonds, est évaluée à un prix contribué par l'émetteur de 56,14%, auquel une décote d'illiquidité est appliquée par la société de gestion. Cette décote d'illiquidité conduit à un prix de valorisation de 42,04%. L'écart entre le prix contribué et le prix de valorisation déterminé par la société de gestion représente 0,05% de l'actif net du fonds au 29/05/2015.

En conséquence, les valeurs retenues, évaluées comme indiquées ci-dessus, peuvent s'écarter sensiblement des prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds.

- part O-C : 0,20% TTC

- part P-C : 1,25% TTC

- Commission de surperformance :

Part O-C : Néant

Part P-C : 20,00% de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé (net de frais de gestion fixes) du portefeuille et « l'actif de référence ». Cet actif de référence représente l'actif du portefeuille, mouvementé des montants de souscriptions/rachats à chaque valorisation et valorisé avec un taux de 3.50% par an.

La performance du fonds commun de placement est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative.

Cette comparaison est effectuée sur une période d'observation qui peut durer 1, 2 ou 3 ans.

Le point de départ de la première période d'observation correspond à la date d'instauration de la commission de surperformance sur le fonds soit le 15 avril 2015. La première période d'observation sera exceptionnellement supérieure à 1 an, 2 ans ou 3 ans car elle débutera le 15 avril 2015 et se terminera le dernier jour du mois de bourse du mois de mai de chaque année.

A l'issue de chaque année,

Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la provision est perçue par la société de gestion (cette provision représentera 20% de la différence entre ces deux actifs) et une nouvelle période d'observation débute. Le niveau de l'actif de référence retenu pour la nouvelle période d'observation est alors réajusté au niveau de l'actif valorisé du fonds commun de placement.

Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, aucune provision n'est constatée et la période d'observation se poursuit une année, en conservant le niveau initial d'actif de référence.

A l'issue de la 3ème année, le niveau de l'actif de référence est automatiquement réajusté au niveau de l'actif valorisé du fonds (après prélèvement d'une provision le cas échéant), et une nouvelle période d'observation de 1 à 3 ans démarre.

Dans le cas où l'actif valorisé du fonds commun de placement est inférieur à celui de l'actif de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision.

Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est prélevée immédiatement par la société de gestion.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts O-C et P-C
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

Evolution de l'Actif Net en EUR

Evolution de l'actif net au 29/05/2015

Portefeuille : 050230 AMUNDI VIE

	29/05/2015	30/05/2014
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	20 073 170,08	25 406 927,05
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	166 095 840,84	1 355 221,19
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 852 485,84	-7 242 394,69
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 651 495,42	2 122 449,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-307 805,66	-312 508,06
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 351 245,25	273 394,24
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 961 814,45	-463 063,96
Frais de transactions	-59 109,38	-7 217,32
Différences de change	465 481,52	-115 607,30
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 505 420,86	-805 243,06
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 198 634,92	306 785,94
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-306 785,94	-1 112 029,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-289 558,25	9 201,53
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-306 968,95	-17 410,70
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	17 410,70	26 612,23
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-222 368,78	-147 839,16
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments *		-150,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	183 438 669,89	20 073 170,08

*N-1 : Facture INSEE : Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique (LEI) et frais de certification annuelle de LEI.

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Mortgages négociés sur un marché réglementé ou assimilé	291 427,42	0,16
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	45 488 752,60	24,80
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	45 780 180,02	24,96
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	44 657 245,68	24,34
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	44 657 245,68	24,34
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	28 805 104,58	15,70
Taux	4 563 715,17	2,49
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	33 368 819,75	18,19

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	45 488 752,60	24,80			291 427,42	0,16		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							27 917 183,46	15,22
Passif								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 929 396,19	1,05
Hors-bilan								
Opérations de couverture	44 657 245,68	24,34						
Autres opérations							4 563 715,17	2,49

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					291 427,42	0,16			45 488 752,60	24,80
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	27 917 183,46	15,22								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 929 396,19	1,05								
Hors-bilan										
Opérations de couverture					35 331 445,68	19,26			9 325 800,00	5,08
Autres opérations	4 385 859,90	2,39							177 855,27	0,10

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (Hors euro)

	Devise 1 USD	%	Devise 2 JPY	%	Devise 3 GBP	%	Devise N AUTRE(S)	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	19 728 759,28	10,75			5 771 473,95	3,15		
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	860 355,42	0,47	123 482,60	0,07	1 612 473,20	0,88	130 689,64	0,07
Comptes financiers								
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	19 784 116,82	10,79			5 702 374,24	3,11		
Comptes financiers	50 890,36	0,03	98 946,90	0,05	1 629 128,62	0,89	150 430,31	0,08
Hors-bilan								
Opérations de couverture	35 331 445,68	19,26						
Autres opérations	21 193 904,78	11,55	4 231 337,29	2,31	3 295 657,62	1,80	2 404 104,79	1,31

VENTILATION PAR NATURE DES POSTES CRÉANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/05/2015
Créances	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	25 616 890,76
	Ventes à règlement différé	15 809 801,79
	Souscriptions à recevoir	12 380 791,77
	Rétrocession de frais de gestion	1 592,21
	Dépôts de garantie en espèces	1 554 757,65
	Total des créances	55 363 834,18
Dettes	Vente à terme de devise	- 25 486 491,06
	Achats à règlement différé	- 10 306 196,48
	Rachats à payer	- 1 513,73
	Frais de gestion	- 40 661,34
	Autres dettes	- 20 848,46
	Total des dettes	- 35 855 711,07
Total dettes et créances	19 508 123,11	

CAPITAUX PROPRES

Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	3 851 699,959	83 979 782,35
Parts rachetées durant l'exercice	-116 979,035	-2 467 536,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 728 104,847	
Part O-C		
Parts souscrites durant l'exercice	821 422,637	82 116 058,49
Parts rachetées durant l'exercice	-3 894,630	-384 949,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	817 528,007	

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

	En montant
Part P-C Commissions de rachat acquises Commissions de souscription acquises Total des commissions acquises	
Part O-C Commissions de rachat acquises Commissions de souscription acquises Total des commissions acquises	

FRAIS DE GESTION

	29/05/2015
Part P-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 267 260,65 1,18 11 899,27
Part O-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 8 080,52 0,10 726,05

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/05/2015
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

AUTRES INFORMATIONS

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/05/2015
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/05/2015
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	

Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code Isin	Libellés	29/05/2015
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			92 162 510,40
	FR0010319996	AMUNDI ABS	7 685 719,04
	LU0613076487	AMUNDI BD GLOB.AGGREGATE MHE C	15 133 100,43
	LU0329443294	AMUNDI BOND EURO HIGH YIELD ME	15 399 074,03
	FR0010754119	AMUNDI ETF EURO CORPORATES UCITS	8 478 678,78
	LU0839536082	AMUNDI FD BD GLO CORP IHE CAP	15 127 220,25
	FR0010830844	AMUNDI 12M.I	13 825 086,27
	FR0007038138	AMUNDI 3 M I	13 055 310,40
	FR0010077974	MONETAIRE BIO	1 184,53
	LU0517933742	STRUCTURA SICAV AM SE EQ IC SHS I	3 457 136,67
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			92 162 510,40

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AU RÉSULTAT

	29/05/2015	30/05/2014
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-969 589,30	-131 879,40
Total	-969 589,30	-131 879,40

	29/05/2015	30/05/2014
Part P-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-964 430,66	-131 879,40
Total	-964 430,66	-131 879,40

	29/05/2015	30/05/2014
Part O-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-5 158,64	
Total	-5 158,64	

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES

	29/05/2015	30/05/2014
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	11 291 846,07	1 286 680,10
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	11 291 846,07	1 286 680,10

	29/05/2015	30/05/2014
Part P-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	11 485 752,40	1 286 680,10
Total	11 485 752,40	1 286 680,10

	29/05/2015	30/05/2014
Part O-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-193 906,33	
Total	-193 906,33	

TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/05/2011	31/05/2012	31/05/2013	30/05/2014	29/05/2015
Actif net Global en EUR	23 357 617,82	19 676 202,85	25 406 927,05	20 073 170,08	183 438 669,89
AMUNDI VIE P-C					
Actif net en EUR	23 357 617,82	19 676 202,85	25 406 927,05	20 073 170,08	103 179 325,59
Nombre de titres	1 266 711,601	1 068 737,759	1 295 919,616	993 383,923	4 728 104,847
Valeur liquidative unitaire en EUR	18,43	18,41	19,60	20,20	21,82
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR				1,29	2,42
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-0,15	-0,15	-0,18	-0,13	-0,20
AMUNDI VIE O-C					
Actif net en EUR					80 259 344,30
Nombre de titres					817 528,007
Valeur liquidative unitaire en EUR					98,17
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR					-0,23
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat					

Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ESPAGNE				
SPGB 2 3/4 10/31/24	EUR	7 600 000	8 330 356,33	4,54
TOTAL ESPAGNE			8 330 356,33	4,54
ETATS UNIS AMERIQUE				
UNITED STATES 2.75% 15/02/2024	USD	11 383 000	11 047 085,12	6,02
US TREASURY 4,75% 15/02/2041	USD	6 979 000	8 681 674,16	4,73
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			19 728 759,28	10,75
IRLANDE				
CONFLUENT SR TV06-23/07/2016	EUR	1 200 000	291 427,42	0,16
TOTAL IRLANDE			291 427,42	0,16
ITALIE				
BUONI 3.75% 01/09/2024	EUR	9 950 000	11 658 163,04	6,36
TOTAL ITALIE			11 658 163,04	6,36
ROYAUME UNI				
ROYA DE GB ET 2.0% 07-09-25	GBP	4 100 000	5 771 473,95	3,15
TOTAL ROYAUME UNI			5 771 473,95	3,15
			TOTAL Obligations & val. ass. ng. sur mar. régl. ou ass.	24,96
			TOTAL Obligations et valeurs assimilées	24,96
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI ABS	EUR	32,786	7 685 719,04	4,19
AMUNDI ETF EURO CORPORATES UCITS ETF	EUR	40 942	8 478 678,78	4,62
AMUNDI 12M.I	EUR	129,634	13 825 086,27	7,54
AMUNDI 3 M I	EUR	12,318	13 055 310,40	7,12
MONETAIRE BIO	EUR	0,1	1 184,53	
TOTAL FRANCE			43 045 979,02	23,47
LUXEMBOURG				
AMUNDI BD GLOB.AGGREGATE MHE C	EUR	122 347	15 133 100,43	8,25
AMUNDI BOND EURO HIGH YIELD ME	EUR	94 051,634	15 399 074,03	8,39
AMUNDI FD BD GLO CORP IHE CAP	EUR	13 495	15 127 220,25	8,25
STRUCTURA SICAV AM SE EQ IC SHS I CAP.	EUR	39	3 457 136,67	1,88
TOTAL LUXEMBOURG			49 116 531,38	26,77
			TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	50,24
			TOTAL Organismes de placement collectif	50,24

Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financiers à terme				
Engagements à terme ferme				
Engagements à terme ferme sur marché réglementé ou assimilé				
CBO CBOT USUL 3 0915	USD	30	39 263,81	0,02
CBO US UST 2A 0915	USD	-177	-40 546,63	-0,02
CME S&P 500 0615	USD	35	-95 817,94	-0,05
EUR EUREX EUROS 0615	EUR	58	-54 560,00	-0,03
EUR SOFFEX SMI 0615	CHF	14	-16 146,97	-0,01
EUREX EUROBND 0615	EUR	-60	-128 860,00	-0,08
LIFF FTSE 100 0615	GBP	34	-26 924,15	-0,01
MSE S&P TSE 60 0615	CAD	9	-3 551,20	
OSE OS NIKKEI 2 0615	JPY	28	6 174,13	
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé			-320 968,95	-0,18
TOTAL Engagements à terme fermes			-320 968,95	-0,18
Engagements à terme conditionnel				
Engagements à terme conditionnel sur marché réglementé ou assimilé				
EUREX EURO BUND 06/2015 PUT 150.	EUR	-25	14 000,00	0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			14 000,00	0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels			14 000,00	0,01
TOTAL Instruments financiers à terme			-306 968,95	-0,17
Appel de marge				
Appels de marges C.A.Indo en £ sterling	GBP	19 345	26 924,14	0,01
Appels de marges C.A.Indo en \$ us	USD	108 253,46	98 739,87	0,05
Appels de marges C.A.Indo en CAD	CAD	4 860	3 551,20	
Appels de marges C.A.Indo en CHF	CHF	16 700	16 146,96	0,01
Appels de marges C.A.Indo en euro	EUR	167 850	167 850,00	0,10
Appels de marges C.A.Indo en yen	JPY	-840 000	-6 174,13	
TOTAL Appel de marge			307 038,04	0,17
Créances			55 363 834,18	30,18
Dettes			-35 855 711,07	-19,55
Comptes financiers			25 987 787,27	14,17
Actif net			183 438 669,89	100,00
AMUNDI VIE O-C				
	EUR		817 528,007	98,17
AMUNDI VIE P-C				
	EUR		4 728 104,847	21,82

Annexe(s)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI VIE

Classe O - Code ISIN : (C) FR0012612471

OPCVM de droit français géré par Amundi, société de Amundi Group

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Diversifié

En souscrivant à AMUNDI VIE - O, vous accédez à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés internationaux obligataires, monétaires, actions et devises.

L'objectif est, sur un horizon de placement de 3 ans, de réaliser une performance annualisée de 3,5 % après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion, à partir de son analyse macroéconomique et du suivi de la valorisation des classes d'actifs, met en place une gestion diversifiée flexible dans le but d'optimiser le couple rendement/risque du portefeuille dans un cadre de risque défini par un objectif de volatilité annuelle maximum de 5%.

L'allocation d'actifs est construite en fonction des anticipations de l'équipe sur les différents marchés et du niveau de risque présenté par chaque classe d'actifs. La gestion diversifiée et réactive permet de s'adapter aux mouvements de marchés en vue de rechercher une performance durable. Cette allocation est mise en œuvre à travers une sélection active d'OPC et/ou de titres en direct en utilisant tous les styles de produits d'obligations, d'actions, de produits monétaires et de devises. Les obligations seront sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. Ainsi, la gestion pourra recourir, de façon exclusive et non mécanique, à des titres de toute notation.

Le fonds sera investi entre 70% et 100% de son actif en produits de taux dont au maximum 30% de l'actif en obligations haut-rendement. La sensibilité de la partie obligataire et monétaire sera comprise entre -2 et +8. L'exposition aux marchés actions et aux obligations haut-rendement, quelque soit la nature de l'émetteur (public ou privé) ou la zone géographique (développée ou émergente) est limitée à 30% de l'actif net. Le fonds peut intervenir sur toutes les zones géographiques et investir dans des supports représentant toutes les tailles de capitalisation. Le fonds est exposé au risque de change dans la limite de 50% de l'actif net.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète les prises de positions de la gestion sur les marchés des actions, taux et changes dans le cadre de la marge de manœuvre préalablement définie.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

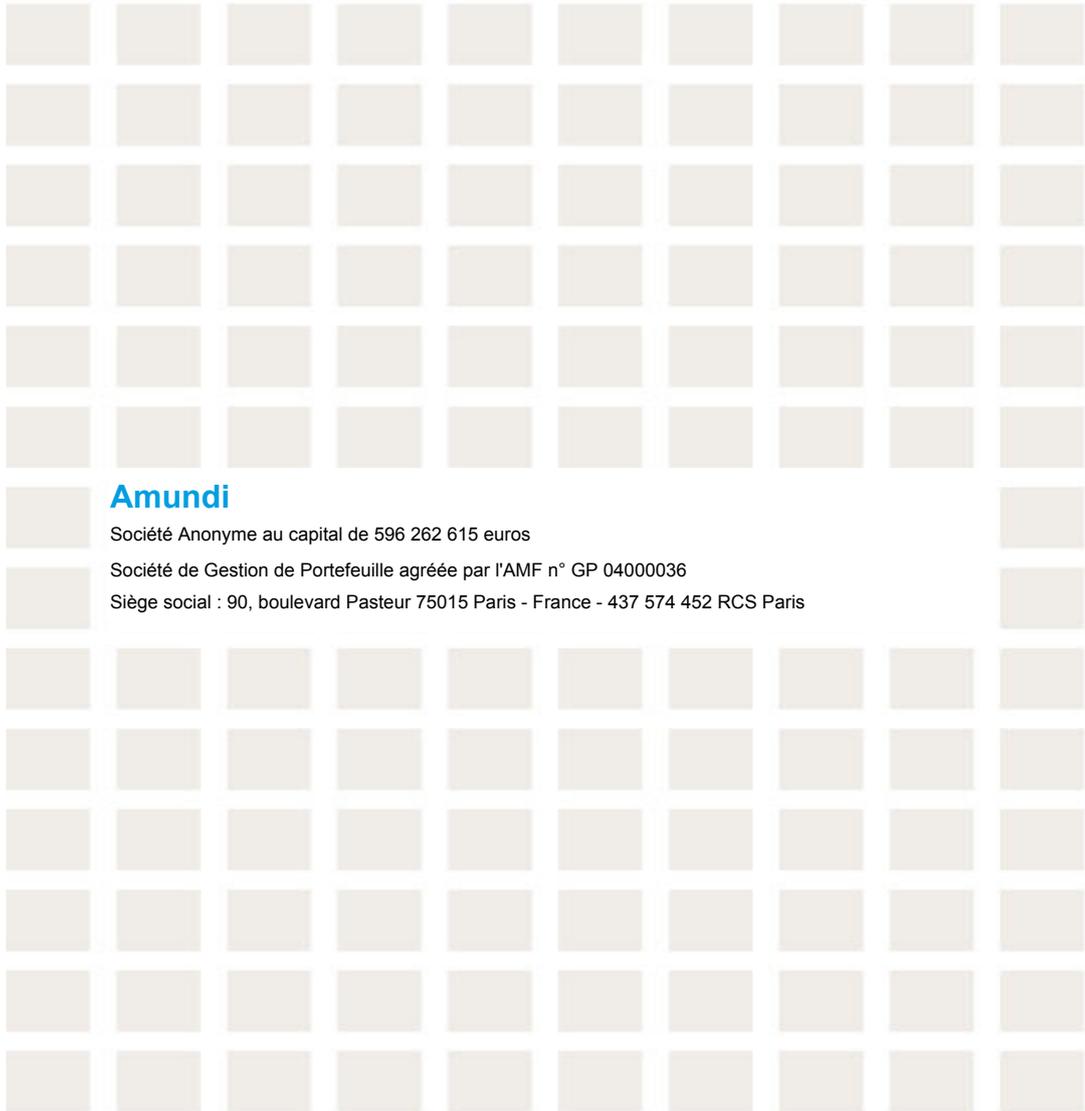
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- **Risque de liquidité** : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- **Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- **L'utilisation de produits complexes** tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.



Amundi

Société Anonyme au capital de 596 262 615 euros

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036

Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris